

Au Griffé  
Saurin  
2<sup>e</sup> mars  
1669

N. 157.  
A Paris le 2<sup>e</sup> Mars 1669

Monsieur,  
J'ay respondu à tout ce que j'ay eu de vous jusques  
à présent par ma dem<sup>e</sup>. du 22<sup>e</sup> Febr<sup>e</sup>, après l'illie du  
23<sup>e</sup>. si bien que la provision n'a qu'à servir de couverture  
à l'indult; dont vous conviendrez le secret. Par le contenu  
de vos dernières du 14<sup>e</sup> Febr<sup>e</sup> j'ay fait servir le sieur  
Alibert en sorte, qu'il a promis de commencer à payer  
dans la semaine qui vient une ordonnance en deux  
que j'ay par deux moij. Pour vous faire payer par  
dilu, il sera nécessaire que vous m'envoyiez chacun  
un mémoire de ce qui vous est deu de gages, et un  
autre des parties de ~~devises~~ employées au service du  
Griffé, pour faire mettre sous chaque pièce son  
ordonnance; qui est à notre stile. et la dedans, comme  
en toute autre chose de mon pouvoir j'ay voulu  
convenir que j'estois &c.

Handwritten text at the top left, possibly a date or reference number.

Handwritten text at the top right, possibly a name or title.

Main body of handwritten text, appearing to be a letter or document, written in a cursive script.

